

# Domiciliation fiscale des DOM



## Fiche Pratique – Fiscalité : Domiciliation fiscale des DOM



### ► Contexte

Le paramétrage permettant de déterminer le barème fiscal non personnalisé à appliquer dans les DOM a évolué.



Uniquement applicable dans le cas où le taux personnalisé DGFIP ne peut être utilisé (*nouvelle embauche par exemple*).

### ► Application dans le logiciel

C'est la zone « *Dom. Fiscale* » de la *Fiche administrative du salarié* qui détermine désormais si le barème à appliquer au salarié est celui réservé aux départements d'outre-mer concernés ou celui réservé à la métropole.

Dans l'exemple ci-dessous, le barème fiscal appliqué est celui réservé au département de la Réunion :

NNI : 1772502044 46 ...	Nom : LAVELLE	Prénom :
Employeur (Siret - RS) : 23492400017 - LES AMIS DES ECOLES	- Archivé : Non	
<b>Coordonnées</b>		<b>Informations complémentaires</b>
- Nom de naissance : LAVELLE	- Civilité : Monsieur	- Né(e) le : 01/12/1977
- Adresse :	- Lieu de naissance : CHARLEVILLE MEZIERES	
- Adresse : 5 rue du marais	- Pays de naissance : FRANCE	
- CP / Ville : 97400 / SAINT DENIS	- Nationalité : Française	
- Pays : RE / RÉUNION	- Dom. Fiscale : REUNION	
- Tél. :	- Catégorie salarié :	
- Email :	- Date 1ère embauche :	

Dans le second exemple, malgré une adresse en Guyane, le barème fiscal appliqué au salarié est celui qui concerne les personnes fiscalement

domiciliées en Métropole :

NNI : 46 ...	Nom : LAVELLE	Prénom : Fabien
Employeur (Siret - RS) : 23892420017 - LES AMIS DES ECOLES	- Archivé : Non	
<b>Coordonnées</b>		<b>Informations complémentaires</b>
- Nom de naissance : LAVELLE	- Civilité : Monsieur	- Né(e) le : 01/12/1977
- Adresse : [vide]	- Lieu de naissance : Avranches	- Pays de naissance : FRANCE
- Adresse : 5 Lotissement le Caban	- Nationalité : Française	- Dom. Fiscale : FRANCE
- CP / Ville : 97310 / KOUROU	- Catégorie salarié : [vide]	- Date 1ère embauche : [vide]
- Pays : GF / GUYANE FRANÇAISE		
- Tél. : [vide]		
- Email : [vide]		

Dans les 2 cas, une fenêtre pop'up vous informe des conséquences de votre choix en terme de domiciliation fiscale :

Domiciliation fiscale

 Le changement de domicile fiscal a une incidence sur les retenues fiscales. Le changement prendra effet dès le prochain bulletin de salaire et la prochaine DSN. cf. Fiche pratique PAS

OK

Nous vous conseillons **d'être très vigilants sur le domicile fiscal** lors de la **création de nouveaux salariés**, ainsi que pour les **salariés déjà enregistrés** dans Impact emploi. Une mauvaise saisie du domicile fiscal entraîne l'utilisation d'un mauvais barème et **risque de pénaliser fiscalement le salarié**.